Accusé de réception en préfecture
001-210102810-20250502-D20250417035-DE
Date de télétransmission : 02/05/2025
Date de réception préfecture : 02/05/2025

ORNEX
Commune du Pays de Gex

D 2025 04 17 035

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX
17 Avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal : Le 11 avril 2025
L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, M. GALLET, Y. DUMAS, J-O. RABOT, P. GUINOT, G. MASRARI, H. GRANGE, J. DAZIN, R. OTZENBERGER, L. JACQUEMET, M. GRENIER, M. FOURNIER, J-M. PALINIEWICZ, A. NEUSSER, J. DIZERENS, M. GIRIAT,
Absents excusés: M. CHALENDAR, V. KRYK, A. BOUSSER, Michèle GALLET
Absents : M. LAPTEVA, D. GANNE, C. TOWNSEND,
Procurations: Michèle GALLET à M. GALLET, A. BOUSSER à C. BIOLAY, V. KRYK à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à H. GRANGE
Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A.SANCHEZ, directeur général adjoint, Élodie RABOT, assistante administrative

4. Finances – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2025

Après avis des commissions Sociale et Sports, la commission Finances du 10 avril 2025 a validé les 37 dossiers de demande de subvention déposés auprès de la commune. Seules les associations dont la documentation est complète seront susceptibles de percevoir une subvention. Par ailleurs, les associations bénéficiant d'une convention spécifique avec la commune recevront une subvention sur la base de la convention. Sont concernés, les sous des écoles des Bois et Arc en Ciel.

Pour rappel, le budget 2025 alloué aux subventions aux associations s'élève à 85 000 € dont 35 000 € aux associations sportives (Chapitre 65 – Article 6574). L'AMCO au titre des œuvres sociales de la commune s'est vu attribuer une subvention de 29 500 € au titre de 2025. La Fondation de France pour Mayotte a bénéficié d'une subvention de 5 000 €. Sur le reliquat de 49 882 €, les différentes commissions impliquées dans le processus d'attribution proposent d'octroyer un volume total de subventions à hauteur de 48 892 €.

	Décision 2025
Culture	**1 425 €**
Ecole de musique Chevry Crozet Echenevex	425 €
Société musicale de Ferney-Voltaire	1 000 €
Environnement	**600 €**
APICY piétons	300 €
Les Vergers du Tiocan	300 €
Formation	**300 €**
Lycée professionnel privé rural de l'Ain	100 €
MFR Balan	100 €
MFR Pays de Seyssel	100 €
Jeunesse	**5 092 €**
Sou école Arc en Ciel	2 204 €

Sou école des Bois	2 888 €
Solidarité	**9 100 €**
Association JCJA (j'ai compris j'agis)	300 €
Amicale pour l'animation du centre hospitalier du Pays de Gex (Tougin)	400 €
Croix-Rouge française	400 €
Eclat	5 000 €
Les Berges du Lion	1 000 €
Les Restaurants du Cœur	1 000 €
Club Loisirs d'automne	1 000 €
Sport	**31 275 €**
Ain Est Athlétisme	200 €
Move Different	3 661 €
Basket pays de Gex	3 704 €
Ferney Ski	1 977 €
HBC Gessien	2 394 €
La Gexoise	1 500 €
Mercredis de neige du Pays de Gex	150 €
Ornex Form Gym	3 500 €
Pays de Gex Football Club	3 313 €
Cop'Ain Trail	793 €
Tennis de table - CTTG	2 188 €
Pays de Gex Natation	2 000 €
Union Sportive Pays de Gex Rugby	1 411 €
Grimp'Tout	1 984 €
Association sportive du collège d'Ornex	700 €
Volley-ball club Ferney Prévessin	1 800 €
Divers	**1 100 €**
Amicale anciens combattants Ferney et environs	100 €
Amicale pompiers d'Ornex	1 000 €
Total général	**48 892 €**

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VOTE** pour l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2025.

Fait à Ornex, le 24 avril 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 2 mai 2025
Affiché le : 2 mai 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.